



DÉCISION

N° : 2024-77

Exécutaire le : 08 AVR. 2024

Publiée / Notifiée le : 08 AVR. 2024

Visée le 02 AVR. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°21010

Lot 1

Gestion du haut de quai : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières

Avenant n° 02

Relatif à des modifications de prix afin de corriger une erreur de l'avenant 1

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure appel d'offre Ouvert,
Considérant la notification effectuée le 27/10/2021 à l'entreprise TR ALP

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Lors de la rédaction de l'avenant 1, les prix servant de base de calcul n'ont pas été recalculés hors révision ce qui a induit un biais dans le calcul des prix révisés pour 2024 et les années à venir.

Le présent avenant 2 corrige ce biais de calcul en définissant un prix de base 2022 pour les nouveaux prix qui servira de référence aux révisions mais aussi les prix 2024 révisés

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- TRIALP

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois vaudra rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



Aix-les-Bains,

28 MARS 2024

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2024-77 relative au Marché n.21010 - Lot 1 - Gestion du haut de quai : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières - Avenant n.02 relatif à des modifications de prix afin de corriger une erreur de l'avenant 1

Date de transmission de l'acte : 02/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 02/04/2024

Numéro de l'acte : dec651 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240328-dec651-CC

Date de décision : 28/03/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant